Les profs devront s'adapter

UNIVERSITÉ Alors que l'UCL lance ses quatre premiers cours en ligne

- ▶ L'UCL offre cette semaine quatre cours en ligne aux étudiants du monde. Elle a rejoint la plate-forme EdX.
- Deux chercheurs en économie en profitent pour analyser opportunités et dangers.

n auditoire de 21.700 personnes, un second de 18.200, un troisième de 4.800... Ces prochaines semaines, l'Université catholique de Louvain va multiplier par trois son nombre d'étudiants. Et elle va prolonger son œuvre de transmission des connaissances aux quatre coins du monde, y compris là où l'éducation n'est pas la tasse de thé des gouvernants. Si le cours est bien réel, si la matière est d'un indiscutable niveau universitaire, la manière appartient à la sphère du virtuel. A l'heure où débutent les formations - les premières diffusées à partir de la Belgique sur la plateforme américaine d'enseignement en ligne « EdX » – les professeurs Paul Belflamme et Julien Jacqmin publient dans « Regards économiques » les résultats d'une recherche sur le sujet. Essai de synthèse.

inconvénients. Avantages, « Ce qui différencie les Moocs



Les cours en ligne ouvrent plus que jamais l'université sur le monde mais pour réussir ce défi, les profs devront s'adapter. © D.R

(Massive online open courses, NDLR) des cours traditionnels c'est une utilisation intelligente des technologies de l'information et de la communication », disent d'emblée les chercheurs. Les Moocs sollicitent la mémoire à court et long terme, ils préservent à l'étudiant sa place centrale et affichent une flexibilité de fonctionnement inégalée. Par contre, les chercheurs mettent en lumière le fait que les interactions entre étudiants et entre les professeurs et leurs étudiants sont moins riches en ligne. Ils soulignent aussi la difficulté d'accréditer ce type de cours.

🖰 Complément ou substitut? Les Moocs sont appelés à devenir des compléments aux cours traditionnels, non à s'y substituer disent les auteurs. Ainsi, ils pourraient être accrédités par certaines facultés pour remplacer, en début de cursus universitaire le cours magistral donné « dans de grands auditoires où les interactions avec le professeur sont quasi nulles ». La formule permet aussi d'offrir un cours complémentaire « à un prix inférieur à un programme en classe » et met en évidence un cursus plus individualisé (cours au rythme de l'étudiant).

« Par le passé, de nombreuses révolutions ont pu être menées sur base de revendications liées aux droits de l'homme, dit Olivier de Schutter. Voyez Vaclav Havel ou Lech Walesa. Les droits de l'homme ont constitué le slogan derrière lequel se sont réunis les opposants. J'aimerais que mon cours, ouvert sur le monde, donne de l'espoir à d'autres ».

Quatre cours

A tester sur www.edx.org: science politique (N. Schiffino), développement durable (A. Ansoms), programmation informatique (Peter Van Roy) et droits de l'homme (Olivier de Schutter).

3 S'adapter. Les chercheurs formulent des recommandations à l'endroit des universités. «Elles doivent mener des recherches sur l'utilisation des Moocs afin de favoriser l'émergence de nouveaux standards pédagogiques ». S'agissant des professeurs, ils soulignent la nécessité de revaloriser les tâches d'enseignement (par rapport à la recherche) et d'organiser « des formations pédagogiques adéquates eu égard aux évolutions technologiques ». Pour contrer les éventuelles réticences, ils proposent même de conditionner de futures nominations à la réussite de ces formations! C'est au « prix de ces changements que les établissements traditionnels pourront garder, pour de longues années encore, leur position de leader dans l'enseignement supérieur. A l'heure actuelle, le potentiel transformateur des Moocs semble plus perturbateur pour le fonctionnement interne des institutions en place que pour le marché de l'enseignement supérieur en tant que tel.»

Politiques publiques. Les chercheurs invitent enfin les politiques à jouer un vrai rôle en matière d'évolution pédagogique avec des incitants à l'innovation. Et ils soulignent l'urgence, ce serait une question de semaines, « d'agir pour le développement d'une vision globale en Fédération Wallonie Bruxelles ».

ÉRIC BURGRAFF

Stib au ralenti voire à l'arrêt ce vendredi

BRUXELLES

O n le sait, la déception était grande dans les rangs du personnel des transports en commun bruxellois après la sentence prononcée par le tribunal correctionnel qui a condamné à quarante mois de prison avec sursis, l'auteur des coups mortels portés, en avril 2012, à Iliaz Tahiraj, superviseur à la Stib. Dès lundi, les syndicats avaient annoncé une manifestation, ce vendredi, devant le Palais de justice.

A priori, donc, pas de grève et de paralysie totale du réseau. Reste que la mobilisation entraînera des soubresauts. Sans doute très importants même, estime aujourd'hui la Stib qui annonce que «le réseau sera très fortement perturbé, voire à l'arrêt, ce vendredi ».

Si les syndicats ont demandé que la manifestation se passe « dans le calme et le respect » comme le souligne Robert Timmermans (CSC), on confirme une très forte mobilisation. Dario Coppens (CGSP) estime qu'actuellement un travailleur sur deux devrait prendre part à la protestation. Le nombre définitif de participants sera connu jeudi soir, les employés devant signaler leur présence avant 22 h.

La circulation sera donc à tout le moins chaotique mais devrait reprendre progressivement en début d'après-midi.

P.Le et S.SA (st.)

Malrotations: médecins acquittés

JUSTICE Les opérations n'étaient pas inutiles

T rois chirurgiens de l'Hôpital des enfants Reine Fabiola (Huderf) ont été acquittés mercredi par la cour d'appel de Bruxelles. En première instance, ils avaient été condamnés par le tribunal correctionnel à des peines de 6 à 10 mois de prison avec sursis pour « coups et blessures volontaires sur mineurs» et « faux et usages de faux ».

Les D^r Marc-Henri De Laet, chef du service de chirurgie, les D^r Chantal Lerminiaux et Martine Dassonville se voyaient reprocher des opérations inutiles de l'intestin, ces « malrotations » disposition de l'intestin, potentiellement fatale aux jeunes pa-

Cette affaire des malrotations avait débuté en 2002 lorsqu'une radiologue de l'Huderf avait saisi la direction de l'hôpital et de la faculté de médecine de l'ULB d'un rapport faisant état de 229 opérations effectuées entre 1998 et 2001, soit quatre fois à huit fois plus qu'ailleurs. Selon ce rapport, 40 % seulement de ces opérations étaient justifiées par des examens attestant de l'existence de l'anomalie de l'intestin des jeunes patients. Le conseil médical de l'hôpital et la faculté de médecine rejetèrent ce rapport. En 2003, plusieurs parents persuadés que leur enfant avait été abusivement opéré d'une malrotation, déposèrent plainte.

Un expert désigné par le juge d'instruction Anciaux aboutit à la conclusion que dans 7 cas, il n'y avait pas de nécessité d'opérer. Devant le tribunal correctionnel, quatre opérations inutiles (sur dix dénoncées par les plaignants) furent retenues contre les chirurgiens. Il leur fut cas, l'opération avait été inégalement reproché « l'absence de protocole opératoire aux normes universitaires ». Au

cours de ces premiers débats, les experts s'étaient longuement affrontés. Les uns affirmaient que les chirurgiens avaient opéré à titre préventif, afin de prévenir les conséquences mortelles d'une malrotation. Les autres soutenaient que ce qui avait été observé réellement lors de l'examen des patients ne pouvait avoir débouché sur la décision de pratiquer une opération porteuse de potentielles séquelles. Les médecins se défendaient d'avoir agi à raison d'un quelconque intérêt autre que le bien de leurs patients: ces opérations ne leur qui consistent en une mauvaise rapportaient ni argent en plus, ni gloire et elles ne consistaient que 3 % de leurs pratiques opératoires au sein de l'Huderf.

La cour d'appel a donc réformé le jugement de condamnation. Elle estime que les médecins avaient agi « de manière

« Je suis très content, la cour s'est intéressée aux enfants et à leur santé »

D[®] DE LAET, CHIRURGIEN ACQUITTÉ

proportionnée et raisonnable». Elle relève que la santé des patients s'était améliorée à l'issue des opérations contestées et que celles-ci avaient été préalablement discutées entre différents médecins.

Les chirurgiens acquittés se sont dits soulagés : « Je suis très content que la cour se soit intéressée aux enfants et à leur santé. Elle a reconnu que notre but avait été de les soigner », a déclaré le d^r De Laet. « C'est un peu difficile pour mes clients de comprendre puisque des collèges de médecins pendant l'instruction avaient estimé que dans certains utile », a estimé Me Risopoulos, avocat de parties civiles. ■

